



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal 14 octobre 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la Commune de Saint Maurice de Rémens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de motricité de l'école maternelle, sous la présidence de M GAILLARD Eric, Maire.

Présents : Mme Sylviane BOUCHARD, M. Cyril GOUDARD, M. Pierre CHAFFRINGEON, M. Maurice OBERLÉ, M. Sylvain LEFAIX, M. Eddy LABBÉ, Mme Eliane NAMBOTIN, M. Hervé MORIN, M. Éric GAILLARD, M. Cyril GUINOISEAU, M. Max TISSOT-GUERRAZ, Mme Adeline DUFOUR

Absents excusés : Mme Jennifer PUTELAT donne pouvoir à Mme Eliane NAMBOTIN

Absents : M. Damien PLANTADE

Secrétaire de séance : Mme Adeline DUFOUR

Monsieur le Maire ouvre cette séance à 20h30

Validation des Comptes-Rendus des Conseils Municipaux du 15/04/2025 et du 16/06/2025

Ajout du point 11 à l'ODJ – Validation du RPQS 2024

FINANCES – BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2

Lors de la réunion du 15 avril 2025, le Conseil Municipal a approuvé le budget Commune.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée, qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une décision modificative n° 02 relative au budget Commune 2025.

Compte tenu d'une demande du Trésor Public pour la régularisation des avances pour le marché de travaux Mairie/Ecoles ; afin de pouvoir payer les redevances à l'Agence de l'Eau au titre du solde pour l'eau et enfin pour le paiement de la soulte de Madame Roux et de l'échange de Monsieur Ville-Grandjean, il est nécessaire d'effectuer des ajustements de crédits comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DESIGNATIONS	IMPUTATION COMPTABLE	MONTANT	
		DEPENSES	RECETTES
Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique	c/701249/014	+ 615,00 €	
Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte	c/7068129/014	+ 3 380,00 €	
Redevances et droits des services à caractères	c/7066		104,00 €
Concession dans les cimetières	c/70311		+ 2 200,00 €
FCTVA	c/744		+ 259,00 €
Mandats annulés	c/773		+ 1 432,00 €
TOTAL		+ 3 995,00 €	+ 3 995,00 €

INVESTISSEMENT				
DESIGNATIONS	IMPUTATION COMPTABLE	Opération	MONTANT	
			DEPENSES	RECETTES
Immobilisations corporelles en cours	c/231/041	202104	+ 4 565,00 €	
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	c/238/041	202104		+ 4 565,00 €
Terrains de voirie	c/2112	202106	+ 4 600,00 €	
Taxe d'aménagement	c/10226			+ 4 600,00 €
TOTAL			+ 9 165,00 €	+ 9 165,00 €

Le budget Commune reste équilibré en dépenses et en recettes à 861 399,17 € en fonctionnement et à 2 349 259,68 € en investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la décision modificative n° 02.

Demande de fonds de concours CCPA - Aménagement haut du village 1^{ère} tranche

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a lancé une étude pour l'Aménagement du Haut du village. Il rappelle les réunions qui se sont déroulées fin d'année 2024 et rappelle le projet présenté par les cabinets ARCHIGRAPH, EAUPLUS01 et, PURE.

Il rappelle également que la Commune n'a ouvert des crédits que pour les frais d'études au BP 2025.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés.

Afin de percevoir ces subventions, il convient de solliciter dès maintenant les aides auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet.

Plan de financement :

Dépenses

NOM DES RUES	ESTIMATION	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Total
	Total HT				
PREPARATION DE CHANTIER	62 000.00 €	25 900.00 €	21 100.00 €	15 100.00 €	62 100.00 €
SECTEUR 1A - Rue Marie Fonscolombe	154 000.00 €	154 000.00 €			154 000.00 €
SECTEUR 1B - Rue Marie Fonscolombe	34 000.00 €			34 000.00 €	34 000.00 €
SECTEUR 2 - Place de l'Eglise	110 000.00 €	110 000.00 €			110 000.00 €
SECTEUR 3 - Passage de l'Eglise	23 000.00 €			23 000.00 €	23 000.00 €
SECTEUR 4 - Parking de l'Eglise	72 000.00 €			72 000.00 €	72 000.00 €
SECTEUR 5A - Rue Bouquet	46 000.00 €		46 000.00 €		46 000.00 €
SECTEUR 5B - Rue Bouquet	76 000.00 €		76 000.00 €		76 000.00 €
SECTEUR 6 - Parking Bouquet	56 000.00 €			56 000.00 €	56 000.00 €
SECTEUR 7 - Rue Flaubert	32 000.00 €	32 000.00 €			32 000.00 €
SECTEUR 8 Rue Mermoz	112 000.00 €	112 000.00 €			112 000.00 €
SECTEUR 9A - Rue Montessuy	95 000.00 €		95 000.00 €		95 000.00 €
SECTEUR 9B - Rue Montessuy	55 000.00 €		55 000.00 €		55 000.00 €
SECTEUR 10 - Rue des Ormans	103 000.00 €			103 000.00 €	103 000.00 €
SECTEUR 11 - Rue du Petit Prince	45 000.00 €		45 000.00 €		45 000.00 €
SECTEUR 12 - Rue Vedrine	29 000.00 €		29 000.00 €		29 000.00 €
SECTEUR 13 - Rue Sabotier	83 000.00 €	83 000.00 €			83 000.00 €
SECTEUR 14 - Rue Jean de la Fontaine	55 000.00 €		55 000.00 €		55 000.00 €
Imprévus 10%	124 000.00 €	51 700.00 €	42 000.00 €	30 300.00 €	124 000.00 €
TOTAL H.T.	1 366 000.00 €	568 600.00 €	464 100.00 €	333 400.00 €	1 366 100.00 €
T.V.A.	273 200.00 €	113 720.00 €	92 820.00 €	66 680.00 €	273 220.00 €
TOTAL T.T.C.	1 639 200.00 €	682 320.00 €	556 920.00 €	400 080.00 €	1 639 320.00 €
LEVE TOPOGRAPHIQUE	6 600.00 €	6 600.00 €			6 600.00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE ETUDES	21 546.00 €	21 500.00 €			21 500.00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE TRAVAUX	16 254.00 €	6 800.00 €	5 500.00 €	4 000.00 €	16 300.00 €
	44 400.00 €	34 900.00 €	5 500.00 €	4 000.00 €	44 400.00 €
TOTAL H.T.	1 410 400.00 €	603 500.00 €	469 600.00 €	337 400.00 €	1 410 500.00 €
T.V.A.	282 080.00 €	120 700.00 €	93 920.00 €	67 480.00 €	282 100.00 €
TOTAL T.T.C.	1 692 480.00 €	724 200.00 €	563 520.00 €	404 880.00 €	1 692 600.00 €

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, selon le plan de financement ci-après, étant entendu qu'il s'agit un programme prévisionnel dont la réalisation dépendra fortement des subventions allouées par le Département et la Région, non identifiées à ce jour :

Financements

NOM DES RUES	ESTIMATION	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Total
	Total HT				
CD01	20%		92 820.00 €	66 680.00 €	159 500.00 €
CCPA	110 000.00 €	110 000.00 €			110 000.00 €
Agence de l'eau	50%	284 300.00 €	232 050.00 €	166 700.00 €	683 050.00 €
Total subventions		394 300.00 €	324 870.00 €	233 380.00 €	952 550.00 €
Taux subventions		69%	70%	70%	70%
Reste à charge Commune		174 300.00 €	139 230.00 €	100 020.00 €	413 550.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération ;
- Sollicite auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain l'attribution du Fonds de concours pour l'aménagement haut du village ;
- Charge Monsieur le Maire de transmettre le dossier correspondant.

Subventions versées aux associations

La Commune de Saint-Maurice-de-Rémens est soucieuse de soutenir au mieux les associations de la commune.

La collectivité a ainsi pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour développer leurs projets quel que soit le domaine d'activités : solidarité, culture, sports, santé, emploi, éducation, accès aux droits, etc.

L'enveloppe budgétaire attribuée aux associations avait été arrêtée lors du vote du budget 2025, sous réserve de la fourniture d'un dossier de demande de subvention complet. Les associations La Gaule du Pollon et de la Gym ont complété leur dossier ; ce qui permet de verser la subvention allouée.

Association	N° subvention	2025
		Montant alloué 14/10/2025
<i>Pêche La Gaule du Pollon</i>	2025-11	250,00 €
<i>Gym</i>	2025-12	250,00 €
TOTAL		500,00 €

Considérant l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2025 ci-dessus.

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Monsieur le Maire explique que le développement de la mobilité électrique incite les collectivités à installer, sur leur territoire, des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) afin de répondre aux besoins de leurs administrés, des professionnels, des personnes de passage, mais aussi aux besoins de leurs propres flottes de véhicules électriques.

Le SIEA souhaite mettre ses compétences et son expertise sur le sujet, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, au profit des acheteurs publics de l'Ain (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération etc.) et plus généralement de toutes personnes morales compétentes pour l'installation d'IRVE, en les associant au sein d'un groupement de commandes dédié à l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, pour lequel le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) est désigné coordonnateur, avec 9 voix POUR et 3 ABSTENSIONS.

Il est précisé que cette adhésion n'engage pas la commune à installer des bornes de recharge sur son territoire, mais, le cas échéant, elle lui permet de bénéficier d'un contrat négocié à l'échelle du département.

Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) Recours au mécanisme du fond de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie)

Le SIEA propose de participer à un financement équivalent à une IRVE dite semi-rapide pour chaque commune membre du groupement de commandes.

Ce financement sera réalisé par le biais du mécanisme des fonds de concours, permettant d'attribuer des subventions aux communes membres du groupement de commandes afin de financer la réalisation d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des

émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, telles que des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Le financement par le SIEA, via le recours au mécanisme des fonds de concours précité, d'une IRVE installée par les communes membres du groupement de commandes couvre 75 % du coût hors taxes de l'opération, dans la limite de 22 000 € HT maximum par commune.

Le Conseil Municipal approuve le financement par le SIEA avec 9 voix POUR et 3 ABSTENSIONS.
avec 9 voix POUR et 3 ABSTENSIONS

L'opportunité de création d'une ou plusieurs bornes de recharge sur la commune sera étudiée en commission ultérieurement.

Transfert au SERA de la compétence « assainissement collectif » pour la commune de Vaux-en-Bugey

La commune de Vaux-en-Bugey a informé le SERA de sa volonté de lui transférer la compétence « Assainissement collectif » à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de compétence « assainissement collectif » de la commune de Vaux en Bugey au SERA à compter du 1^{er} janvier 2026.

Transfert au SERA de la compétence « Assainissement Non Collectif » par les communes Abergement de Varey, Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Ambutrix, Bettant, Château-Gaillard, Douvres, Oncieu, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Maurice-de-Rémens, Saint-Rambert-en-Bugey, Torcieu et Vaux-en-Bugey - Modification du 6ème alinéa de l'article 8 des statuts

Les communes d'Abergement de Varey, d'Ambérieu-en-Bugey, d'Ambronay, d'Ambutrix, de Bettant, de Château-Gaillard, de Douvres, d'Oncieu, de Saint-Denis-en-Bugey, de Saint-Jean-le-Vieux, de Saint-Maurice-de-Rémens, de Saint-Rambert-en-Bugey, de Torcieu et de Vaux-en-Bugey ont informé le SERA de leur volonté de lui transférer leur compétence « Assainissement non collectif » à compter du 1er janvier 2026.

De plus, il convient de clarifier les statuts sur un point en remplaçant la disposition précédente par la mention « chaque délégué est membre d'un, deux ou trois collèges en fonction du nombre de compétences effectivement transférées au syndicat par la commune qui l'a désigné ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts annexés à la délibération D-2025-063 du 18 septembre 2025, du SERA, Transfère à ce syndicat, conformément à l'annexe du projet de statut, la compétence « Assainissement Non Collectif » à compter du 1^{er} janvier 2026 et Approuve le transfert à ce syndicat, la compétence « Assainissement Non Collectif » à compter du 1^{er} janvier 2026 des communes d'Abergement de Varey, Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Ambutrix, Bettant, Château-Gaillard, Douvres, Oncieu, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Rambert-en-Bugey, Torcieu et Vaux-en-Bugey.

Mise à disposition de la salle plurivalente dans le cadre de l'action REPAIR'CAFE à titre gratuit

Monsieur le Maire expose les actions faites par les bénévoles dans le cadre des Repair Cafés. Il précise que pour la journée nationale de la réparation la MJC d'Ambérieu organise une action à la salle plurivalente de Saint-Maurice-de-Rémens

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise à disposition gratuite, la salle plurivalente pour la journée d'action du 18 octobre 2025.

Désignation du coordonnateur de l'enquête de recensement

Le maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population se déroulera du 15 janvier 2026 au 15 février 2026 et qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal afin de réaliser les opérations du recensement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Nathalie SEILLER, secrétaire de mairie, comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement

Recrutement d'agents recenseurs

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le recrutement de 2 agents recenseurs pour la période du 02 janvier 2026 au 15 février 2026.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement collectif année 2024

Ce rapport est public et doit faire l'objet d'une délibération.

Le Conseil Municipal après présentation de ce rapport adopte à l'unanimité le RPQS de l'assainissement collectif, année 2024 de la commune de Saint-Maurice de Rémens.

Divers

- Distribution Eau Potable

Monsieur le Maire explique que désormais l'eau potable arrive du puit de Gévrieux depuis l'interconnexion entre Château-Gaillard-Saint-Maurice-de-Rémens et Chatillon-la-Palud. Cette modification apporte plus de pression. La déconnexion et la vidange du château d'eau découle de ce changement.

- Château Saint-Exupéry

Monsieur le Maire fait un retour sur l'avancement de ce projet. La remise des offres a été décalée à mi-décembre. Un délai de 3 à 4 mois est prévu pour analyser les offres.

- Association des P'tits Choux

Des parents d'élèves souhaitent voir les statuts de l'association approuvé par la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire
Eric GAILLARD

